

Campagne 2020 pour les contrats doctoraux

Le contrat doctoral constitue un contrat à durée déterminée passé entre l'Université et un·e doctorant·e. Sa durée est de trois ans.

L'attribution des contrats doctoraux de l'ED 623 fait l'objet d'un concours qui se déroule entre les mois de février et juin.

Déroulement du concours

Le concours est géré par un bureau comprenant :

- les deux membres de la direction de l'école doctorale,
- trois enseignant·e·s-chercheur·e·s ou chercheuses/chercheurs issu·e·s des laboratoires de l'ED, désigné·e·s par le bureau de l'ED sur proposition de la direction de l'ED. Ces membres ne présentent pas de candidat·e au concours.

Le jury du concours est constitué :

- des membres du bureau du concours,
- de chercheuses/chercheurs ou enseignant·e·s-chercheur·e·s extérieur·e·s à l'ED, désigné·e·s par le bureau de l'ED, sur proposition de la direction de l'ED, en concertation avec les membres du conseil de l'ED.

Le bureau et le jury, renouvelés tout ou partie chaque année, sont composés de manière à représenter au mieux l'ensemble des thématiques de l'ED.

Procédure

La procédure se déroule en trois phases successives :

1. Les candidat·e·s déposent leurs candidatures, dont le bureau du concours vérifie la recevabilité,
2. Le jury prend connaissance de l'ensemble des candidatures recevables. Le bureau du concours effectue une présélection des candidats qui seront retenus pour une audition,
3. Le jury auditionne et classe les candidat·e·s.

La publication des résultats aura lieu au plus tard une semaine après l'audition.

Format des auditions

Les candidat·e·s disposent de 10 minutes pour se présenter en insistant particulièrement sur leur trajectoire et leur projet de thèse. La présentation est suivie d'un échange de 15 mn avec le jury du concours.

- La présentation peut s'appuyer sur un visuel.
- Les candidat·e·s ne pouvant être présent·e·s le jour de l'audition pourront se présenter par visioconférence (à préciser par retour de mail dès réception de la convocation à l'audition).
- Les candidat·e·s peuvent s'exprimer en français ou en anglais.

Composition du dossier de candidature :

- un CV détaillé,
- une lettre de motivation,
- un projet de thèse préparé par le/la candidat·e en accord avec un ou deux encadrant·e·s, de l'ED623. Ce projet, de 3 à 5 pages bibliographie exclue, peut être rédigé en français ou en anglais. A titre indicatif, le projet peut préciser le contexte, l'état de l'art, la problématique, la méthodologie, le terrain s'il y a lieu, et le calendrier de la recherche envisagée.
- l'accord préalable d'un·e encadrant·e de thèse rattaché·e. à l'ED623, avec un courrier visé par le/la directeur/directrice de l'unité autorisant l'accueil du candidat·e au sein de l'unité,
- une attestation de réussite au diplôme de master 2 ou, à défaut, une attestation du responsable de master mentionnant que le/la candidat·e sera admis·e à l'issue de sa soutenance de master,
- le relevé de notes actualisé du master recherche (ou le cas échéant, d'un autre diplôme – master professionnel, diplôme étranger, etc. – qui devra faire l'objet d'une dispense de master recherche français par l'ED),
- le mémoire de master. Sa soutenance doit avoir eu lieu à la date des auditions et le relevé complet de notes doit être fourni au plus tard au moment de l'audition.

Calendrier et contact

Les dossiers de candidatures doivent être renvoyés par voie électronique avant **le 10 juin 2020 minuit à l'adresse suivante : julie.ly@u-paris.fr**

Attention : tout dossier incomplet ou hors délai est irrecevable.

Les auditions des candidat·e·s retenu·e·s en premier examen des dossiers auront lieu **le 22 juin 2020.**